



FORMATION L'ISLE



**CONDUCTEUR-TRICE
DE CAMIONS-GRUE**
CATÉGORIE A



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Cette formation obligatoire a pour objectif d'augmenter **la sécurité** sur les chantiers et de renforcer **les connaissances théoriques et pratiques** dans l'utilisation de camions-grue. Elle permet **d'obtenir le permis définitif** de conducteur de camions-grue.

La formation se caractérise par des cours **théoriques**, complétés par une formation **pratique** qui se déroule au sein de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Engins de levage et catégories

Catégorie A : **Camions-grue** (avec portée du bras de plus de 10 mètres)

- Grues automobiles
- Grues mobiles
- Grues sur chenilles
- Grues sur remorques
- Elévateurs télescopiques et grues sur rail équipées d'un treuil
- Grues de chargement de camions dont le moment de charge dépasse 400'000 Nm. ou dont la longueur de flèche est supérieure à 10 mètres.

Formation

- 1^{re} partie : Cours de "prévention des accidents" permettant d'obtenir **le permis SUVA A d'élève conducteur de camions-grue**.
- 2^e partie : Formation pratique au sein de l'entreprise, sous la responsabilité de l'employeur et la surveillance de professionnels qualifiés.
- 3^e partie : Cours de "formation professionnelle" permettant d'acquérir **le permis définitif de conducteur de camions-grue** (permis SUVA A).

Obtention du permis d'élève (1^{re} partie)

| | |
|-------------------------------|--|
| Conditions d'admission | <ul style="list-style-type: none">• Être âgé de plus de 17 ans• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions en langue française. |
| Certification | Permis SUVA A d'élève conducteur de camions-grue valable dix mois au maximum , prolongation uniquement en cas d'échec à l'examen. |
| Examen | Examen théorique en fin de cours. |
| Durée | 3 jours |
| Date-s | Plusieurs cours répartis durant l'année. |
| Lieu | Ecole de la construction, Tolochenaz |

Prix

| Prix hors taxe, selon le statut de votre entreprise | |
|---|------------|
| Entreprise cotisante CPR* | CHF 470.00 |
| Entreprise non-cotisante | CHF 560.00 |

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Formation pratique en entreprise (2^e partie)

| | |
|--------------|--|
| Durée | Les participants doivent effectuer 600 heures d'expérience pratique sur les chantiers dont 150 heures sur une machine de la catégorie déterminée pendant la durée de validité du permis d'élève. |
| Lieu | En entreprise |

Obtention du permis définitif (3^e partie)

| | |
|-------------------------------|---|
| Conditions d'admission | <ul style="list-style-type: none">• Être en possession d'un permis d'élève valable et de 6 mois de formation pratique au minimum (et de 10 mois au maximum)• Être âgé de 18 ans révolus• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions en langue française. |
| Certification | Permis SUVA A de conducteur de camions-grue. |
| Examen | Examen théorique et pratique. |
| Durée | 2 jours + 2 demi-journées (y compris examen). |

Date-s Plusieurs cours répartis sur l'année.

Lieu Ecole de la construction, Tolochenaz

Prix

| Prix selon le statut de votre entreprise | |
|--|------------|
| Entreprise cotisante CPR* | CHF 600.00 |
| Entreprise non-cotisante | CHF 720.00 |

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Inscription A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Contenu de la formation

| Thèmes | Branches | Permis d'élève prévention des accidents | Permis définitif formation professionnelle |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Connaissances de base | <ul style="list-style-type: none"> Elingage Utilisation de grues de levage | 16 périodes | |
| Sécurité et administration | <ul style="list-style-type: none"> Droit et sécurité des chantiers | 8 périodes | |
| Camions-grue (catégorie A) | | | |
| Connaissances de base | <ul style="list-style-type: none"> Connaissance des camions-grue | | 16 périodes |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> Sécurité pour la conduite de camions-grue | | 8 périodes |
| | <u>Nombre total de périodes</u> Sous réserve de modifications | 24 périodes | 24 périodes |